

Séance du 21 mars 2011

Point IV Situation de l'Agence de Commentry

Le Président de la CPAM 03, Gérard MORLET (FO) nous explique que l'entreprise qui s'occupe de l'entretien de la chaudière du bâtiment qui abrite l'agence de la Sécurité Sociale rue Lavoisier, ne peut pas assurer son bon fonctionnement : problème avec le gaz de ville et émanation d'oxyde de carbone.

Dans ces conditions, la CPAM 03, ne pouvant plus garantir la sécurité des 7 agents qui travaillent dans ces locaux, a décidé de quitter la rue Lavoisier.

Actuellement, un Agent assure l'accueil des assurés de Commentry dans un local du CCAS prêté par la mairie 2 jours par semaine, tandis que les 6 autres ont réintégré l'Agence de Montluçon.

Puis il pose cette question au conseil : l'Agence de Commentry est-elle viable dans son fonctionnement ?

Il rappelle que sur les 7 agents qui travaillent dans cette Agence, un seul assure l'accueil du public, tandis que les 6 autres s'occupent des dossiers de remboursements de frais d'optique, d'appareillage ou de laboratoire pour tous les assurés du département et pas seulement ceux de Commentry.

Nous comprenons très vite que l'Agence de Commentry située seulement à 12 km de Montluçon, l'un des trois bassins d'emploi de l'Allier avec Moulins et Vichy, peut fermer définitivement et tous ses Agents être affectés à Montluçon.

C'est alors que nous intervenons au nom de la CGT pour insister sur la situation particulière de la ville de Commentry et de ses environs, tant au niveau social qu'économique, (population précaire, 400 CMU etc..) pour démontrer la présence indispensable d'une agence de sécurité sociale dans cette ville.

Nous n'avons pas eu, en tant que conseillers, connaissance de l'expertise réalisée sur la sécurité du bâtiment, rue Lavoisier, donc n'ayant pas d'arguments pour plaider la conservation de ces locaux, nous demandons qu'un autre local soit trouvé rapidement pour recevoir les assurés sociaux à Commentry.

Nous exigeons pour des raisons de sécurité tout à fait évidentes, qu'il n'y ait pas un, mais deux agents d'accueil dans ce local.

De plus nous sollicitons une ouverture de 5 jours par semaine pour l'accueil du public au lieu de 2 jours actuellement.

Enfin nous intervenons auprès du directeur de la CPAM 03 pour qu'il verse une indemnité de transport aux agents de Commentry mutés sur Montluçon.

Le Président nous répond qu'en coordination avec la mairie, il va rechercher activement un nouveau local pour recevoir les assurés sociaux à Commentry.

Il nous assure que l'Agent d'accueil de la Sécurité Sociale ne sera pas seul pour recevoir le public, puisque d'autres personnes d'autres institutions seront présentes dans le même local.

Il est d'accord pour une ouverture de 5 jours par semaine.

Le Conseil entérine ces propositions.

En outre le Directeur s'engage à étudier la possibilité de frais de transport pour les agents de Commentry mutés sur Montluçon.

En conclusion, il n'y aura plus une véritable Agence de la Sécurité Sociale à Commentry, mais il subsistera un bureau d'accueil de la Sécurité Sociale, qui sera ouvert au public 5 jours par semaine.

Malgré les aménagements obtenus, les 2 Conseillers CGT se sont prononcés contre le principe de la fin de l'Agence Sécurité Sociale de Commentry et ils ont été les seuls. Tous les autres Conseillers ont voté pour.

Il nous semble que l'intervention de la CGT aura tout de même servi à garder un agent d'accueil de la Sécurité Sociale sur site 5 jours par semaine pour accueillir les assurés sociaux de la ville de Commentry, en lieu et place d'une borne interactive !

Jean-Louis MATHIAUD  
Conseiller CPAM 03